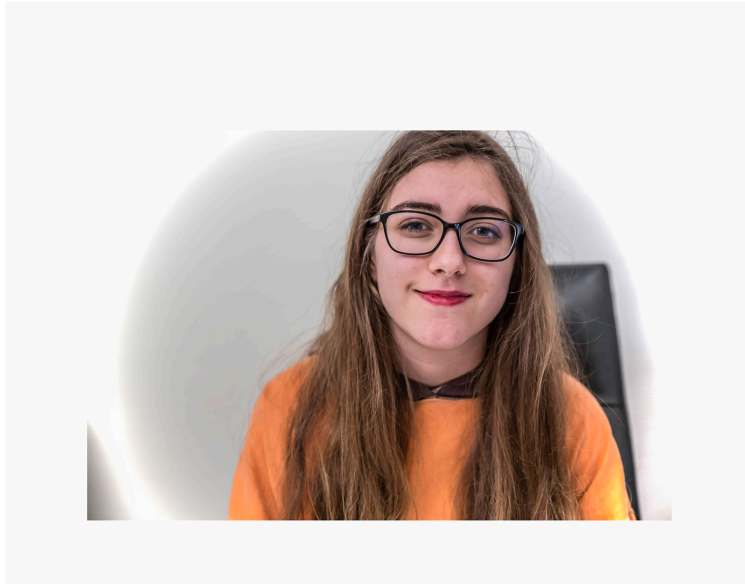


Nogaro : une des 3 Postes du Gers où passer le code

Avec Auch et L'Isle-Jourdain



Nogaro : une des 3 Postes du Gers où passer le code

Depuis novembre 2016, le bureau de Poste de Nogaro a reçu plus d'une centaine de candidats aux épreuves théoriques générales du permis de conduire, c'est-à-dire à l'examen du code de la route. Ce bureau est un des trois bureaux de Poste du Gers qui accueillent ces épreuves, avec Auch et L'Isle-Jourdain.

À Nogaro, les jeunes candidats se succèdent - sauf le jeudi (1) - pour passer cette épreuve, après avoir réglé 30 euros (prix fixé par l'État). Ils justifient de leur identité et répondent à 3 questions tests, destinées à s'assurer qu'ils ont compris la marche à suivre sur la tablette où ils vont répondre aux questions de code. Ils sont seuls dans un bureau et répondent sur cette tablette à 40 questions en 30 minutes. Puis les postiers transmettent « la copie » par Internet au ministère de l'intérieur, qui retransmet rapidement le résultat à l'auto-école du candidat ou au candidat lui-même.

Charlotte est venue de Maubourguet

Nous avons rencontré Charlotte – 18 ans - après l'épreuve. Elle est venue de Maubourguet (Hautes Pyrénées) et c'est son auto-école qui l'a inscrite à la Poste de Nogaro. Elle a été surprise par les questions qui lui demandaient des pourcentages, par exemple sur la conduite des jeunes. Elle n'était pas préparée à ce genre de questions.

Sinon, elle apprécie la simplicité de l'inscription et la brièveté des délais. Puis Charlotte s'en va et, déjà, un jeune homme attend son tour pour passer la même épreuve, avec d'autres questions...

Une conséquence de la loi Macron

La loi du 6 août 2015, dite « loi Macron » autorise des opérateurs agréés à contrôler la connaissance du code de la route. Réforme qui permet de recentrer les inspecteurs sur l'épreuve de conduite et d'organiser les épreuves de code au plus près des candidats.

Selon Christelle Miremont, attachée de presse au Groupe La Poste, la Poste poursuit sa stratégie d'innovation pour faciliter la vie de tous. Elle s'appuie sur son vaste réseau, ses locaux connectés accessibles à tous et l'engagement de tous les postiers pour organiser les épreuves au plus près des candidats et en assurer le bon déroulement. Les postiers sont assermentés et formés à cette nouvelle mission. De fait, l'accueil fait à Charlotte à la Poste de Nogaro a été professionnel et sympathique.

Instructions données par La Poste

1 - Le candidat constitue son dossier d'inscription auprès de son auto-école ou directement via la préfecture de son département. Un numéro de candidat au permis de conduire lui est alors attribué.

2 - Le candidat s'inscrit en ligne, de façon individuelle ou par son auto-école sur le site de La Poste (www.laposte.fr/lecode accessible à partir de la date de l'agrément). Il choisit le lieu de l'examen, la date et l'heure et valide le paiement de la prestation.

3 - Le candidat se rend à l'examen muni de sa pièce d'identité. Il est accueilli sur le site par un agent de La Poste qui s'assure de son identité et veille au bon déroulement de l'examen.

4 - Le candidat est installé à la place qui lui est attribuée, devant une tablette numérique équipée d'un casque audio sur laquelle il réalise la totalité de l'épreuve.

5 - Le candidat répond à une série de 40 questions tirées aléatoirement dans une base de données. Au cours d'une même séance sur un site collectif, aucun candidat ne reçoit le même questionnaire.

6 - Le résultat de l'examen est prononcé et transmis au candidat dans les jours suivants par le ministère de l'Intérieur.

(1) Jour où les postiers sont moins nombreux.



Charlotte, candidate au permis de conduire